Image not found or type unknown

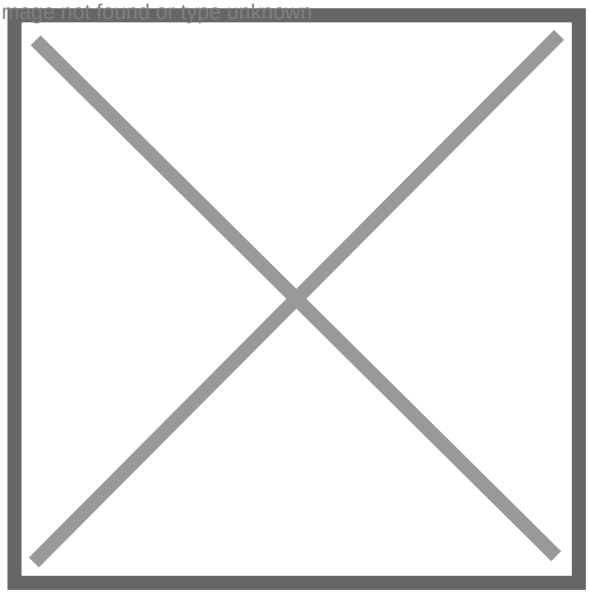

A quelle adresse dois je envoyer mon courrier pour le procureur ?

Par **hello**, le **02/08/2008** à **12:04**

BONJOUR
JE SOUHAITE ENVOYER UN COURRIER AU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE POUR TAPAGES DE LA PART DE MA VOISINE .
MAIS JE NE SAIS PAS A QUELLE ADRESSE IL FAUT ADRESSER LE COURRIER MERCI DE MAIDER SVP CEST URGENT

Par **coolover**, le **02/08/2008** à **13:51**

Bonjour hello !

Etant rappelé qu'effectivement l'atteinte à la tranquilité du voisinage est une infraction pénale (Art. R1337-7, code de la santé publique), tu peux effectivement te rapprocher du procureur. Pourconnaître l'adresse, tu peux te rapprocher du greffe du Tribunal de Grande Instance près de chez toi, dont tu retrouveras les coordonnées dans les pages jaunes :)
Tu peux également porter plainte tout simplement auprès du commissariat ou de la gendarmerie, les services de police devant transmettre ta plainte au procureur (Art. 15-3, code de procédure pénale).

Avant cette démarche, je te rappelle que tu peux :
- Faire une LRAR à ta voisine pour l'inviter à diminuer les tyroubles qu'elle t'occasionnerait
- Saisir le conciliateur dont les coordonnées peuvent être pris à ta mairie

- Demander au Marie d'intervenir auprès de ton voisin.

La plupart des problèmes de voisinage se règle mieux à l'amiable qu'avec le procureur, donc ne te jette pas sur cette voie de recours :)

Par **hello**, le **02/08/2008** à **13:56**

bonjour
merci pour votre aide
je voudrais juste vous dire que nous avons essayer plusieurs fois de lui demander de faire moins de bruit mais on ne peut pas parler avec cette personne de suite elle deviens menacante et agressive .
j'ai deja deposer au moins 6mains courantes qui nont rien changer apparement.
puis nous appelons regulieremnt la police pour signaler le tapage au moment ou cela se passe mais ils ne se deplacent pas.
c'est donc pour cela que je souhaite directement madresser au procureur ainsi qu'au maire de ma ville ce que je vais faire c'est envoyer une lrar au maire et ensuite au procureur

merci de votre reponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés